

DÉLAIS DE CONSERVATION DES PRÉPARATIONS OFFICINALES COURANTES

Réf.: Circulaire du ministère de la santé 77/DAT/PH (18 février 1987)

Alcool iodé 15 jours

Alcool camphré 5 ans

Eau de Dalibour 1 an

Eau de chaux 1 an

Liqueur de Dakin 15 jour

Solution d'acide picrique à 1% 3 ans

Solution de mercurésceïne à 1 % 3 ans

Teinture de safran 3 ans

Solution de milian 3 ans

Solution d'eosine aqueuse à 2% N'a pas de délai de conservation, sauf si elle est préparée avec un conservateur auquel cas la validité est de 5 ans

